



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de consommateurs

Question écrite n° 54879

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la circulaire qu'il a signée le 8 décembre 2008 concernant la création, la composition et le fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif. Devant l'inquiétude suscitée chez de nombreuses associations de consommateurs, notamment agréées depuis plus de trente ans, il lui demande de lui préciser les intentions réelles du Gouvernement concernant les modes de représentation des associations dans ces commissions.

Texte de la réponse

Les associations agréées de défense des consommateurs participent au dialogue entre l'État et la société civile, comme les autres acteurs économiques et sociaux. Il importe donc d'assurer leur présence dans les organismes consultatifs traitant de sujets sectoriels ou thématiques et ayant un impact sur la consommation. Cette représentation des consommateurs permet de faire entendre leur voix et d'informer les pouvoirs publics des préoccupations et des besoins de la population concernant les différents aspects de la consommation. Elle témoigne du dynamisme démocratique de notre pays. La circulaire du 8 décembre 2008 a pour objectif de rénover la pratique de la consultation en évitant une multiplication excessive des organismes consultatifs, qui aboutirait à un alourdissement inutile du formalisme, à une perte d'efficacité, à un émiettement de la concertation entre de multiples instances et, in fine, à une dilution du dialogue entre l'État et la société civile. Dans ce cadre réglementaire qui a modernisé et rénové la pratique de la consultation, les associations de défense des consommateurs, comme les autres acteurs de la vie économique et sociale de notre pays, pourront continuer à apporter leur expertise, leur expérience et leur force de proposition aux pouvoirs publics au sein de ces commissions.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54879

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6941

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13304